

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 25 avril 2022

Délibération CA n° 202204-08

NOTE

ORGANISATION ET MISE EN PLACE DE LA FORMATION « CHIRURGIE EXPERIMENTALE » PAR NORMANDIE UNIVERSITE

Depuis fin novembre 2021, la loi encadrant l'expérimentation animal s'est durcie pour les utilisateurs ce qui implique nos doctorants. En effet, dans l'article 521-2 du code pénal il est dit que « le fait de pratiquer des expériences ou recherches scientifiques ou expérimentales sur les animaux sans se conformer aux prescriptions fixées par décret en Conseil d'Etat est puni des peines prévues à l'article 521-1 » **soit trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende**. Par ailleurs, en ce qui concerne Normandie Université, l'article R215-10 II indique que « sont punis de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe le fait, pour toute personne responsable d'un établissement utilisateur dans lequel sont pratiquées des procédures expérimentales sur les animaux, de ne pas être en mesure de présenter aux agents chargés du contrôle les éléments permettant de justifier que les agents placés sous sa responsabilité ont acquis une compétence et qu'ils maintiennent leurs compétences dans le domaine scientifique et spécifique des procédures expérimentales concernées et des espèces animales concernées ». La formation expérimentation animale concepteur et l'habilitation chirurgie des doctorants devant être prises en charge par leur employeur, Normandie Université est dans l'obligation de payer ces formations à ses doctorants ce qui représente un **coût annuel d'environ 20 000€**.

Dans la perspective de réduire les coûts engendrés par ces obligations, le pôle formation doctorale souhaite mettre en place une formation à la chirurgie expérimentale et mini-invasive sur mammifère de 35h au sein de *Médical Training Center* (MTC) de Rouen pour 14 utilisateurs dont 7 doctorants de l'ESR Normands. Cette formation, d'un coût théorique de 14 000€, sera gratuite pour tous les doctorants concernés inscrits dans les ESR Normands. Elle sera payante pour le personnel venant du public et les doctorants non-inscrits en Normandie (1 400€) ainsi que pour les utilisateurs venant du privé (2 400€). Cette disposition, devra permettre un autofinancement de la formation pouvant engendrer des bénéfices qui seront utilisés pour financer d'autres formations à destination des doctorants.

Le point soumis au vote est le suivant :

Le coût d'inscription à la formation pour les stagiaires : gratuité pour les doctorants inscrits dans les établissements de l'ESR Normand ; 1 400€ pour les doctorants non-inscrits dans les établissements de l'ESR Normand et le personnel venant du public ; 2 400€ pour les stagiaires venant du privé.



Le Conseil d'Administration approuve l'organisation et la tarification de la formation « chirurgie expérimentale » par Normandie Université.

Résultats des votes

Nombre de votants : 31

Pour : 21 voix

Abstention : 4 voix

Ne se prononce pas : 6 voix

Adoptée en Conseil d'Administration du 25 avril 2022,

L'Administrateur provisoire de Normandie Université

